

# PRÉVENTION, ÉDUCATION ET DEMANDE SÉCURITAIRE

*par Bernard Heckel \**

*La prévention de la délinquance n'est pas réductible  
au traitement de la délinquance.  
Elle implique un contrat moral passé avec les jeunes.*

Une grande partie de la population exprime un sentiment général d'insécurité qu'il faut mettre en corrélation avec différents phénomènes comme la persistance d'un chômage structurel, le changement de repères sociaux et familiaux, des positions communautaires extrémistes, certains effets de la mondialisation... Ce sentiment n'est pas lié uniquement à la quantité d'actes délictueux, mais apparaît comme l'expression d'une souffrance collective due au délitement du lien social.

L'intervention de la Prévention Spécialisée, de par sa nature même, a toujours été confrontée aux préoccupations de la société. Elle intervient sur le territoire même où vivent les jeunes qu'elle accompagne. Du fait de sa mission, elle est avant tout concernée par l'insécurité que peuvent subir les jeunes : précarité économique, inaccessibilité au logement, incertitudes de l'avenir, racisme,...

## ***Demande sociale et intérêts éducatifs des jeunes***

Être à l'écoute de l'actualité des préoccupations politiques et sociales, savoir en tenir compte, sans pour autant s'y enfermer est un enjeu fort et difficile pour les équipes et les associations de Prévention spécialisée. Il s'agit de trouver la « bonne distance » entre la demande sécuritaire et les intérêts éducatifs des jeunes, la commande publique et la demande sociale.

Dans un travail réalisé en 2005, « Prévention Spécialisée et demande sécuritaire », une douzaine d'éducateurs de la région Rhône-Alpes témoignent de l'existence d'une pression sécuritaire, mais ne sont pas submergés par cette préoccupation. Différents facteurs, en effet, amplifient ou minimisent la « pression sécuritaire » : événements locaux, qui génèrent des peurs au sein de la population, traitement médiatique des événements qui peut développer le sentiment d'insécurité. Ce dernier interroge sur les représentations des différents acteurs : comment les partenaires, les élus, les habitants se représentent-ils les jeunes ? comment envisagent-ils le travail des éducateurs ? comment les

*\* Directeur  
du Comité national  
de liaison des  
associations  
de prévention  
spécialisée  
(CNLAPS),  
bheckel@cnlaps.  
asso.fr*



jeunes imaginent-ils le travail des éducateurs, le rôle des élus, de la police ? quelle vision ont les éducateurs des élus, des habitants, des partenaires, des forces de l'ordre ?

Dans ce contexte, les équipes de prévention et leurs associations doivent sans cesse expliciter le contenu de leur intervention, qui déborde l'accompagnement exercé auprès des jeunes. Elles analysent aussi des causes de l'inadaptation, de la marginalisation et de l'insécurité, ainsi que les mécanismes de destruction progressive du lien social. Elles cherchent à agir sur le contexte social avec les acteurs du milieu de vie des jeunes et leurs familles. Elles assument un rôle d'explication et de médiation, de dédramatisation et de décodage des événements, de réassurance, d'accompagnement à la responsabilité citoyenne et politique...

## ***Un contrat moral passé avec les jeunes***

Sur un territoire, la légitimité de l'intervention d'une équipe éducative a deux sources : la mission déléguée par le Conseil Général et l'engagement à respecter le contenu du contrat moral passé avec le jeune (accompagnements individuels) et avec les jeunes (actions collectives). Les professionnels sont dans l'obligation de composer avec ces deux sources de légitimité. Lorsque la demande sécuritaire se transforme en contrôle social des jeunes les éducateurs sont véritablement en difficulté (1). En effet, ces demandes heurtent de plein fouet l'engagement éducatif partagé entre jeunes et éducateurs.

La Prévention Spécialisée doit gérer une tension entre le besoin de confidentialité, indispensable à la relation de confiance, et la demande de transparence du travail réalisé. La frontière à respecter passe entre informations nominatives et situationnelles, entre données personnelles et problématiques de population ou de territoire. Il est important, par exemple, d'explicitier l'insécurité que peuvent subir les jeunes, leurs préjugés, leurs peurs de la société, leurs rapports parfois violents avec l'environnement, leurs dénis de l'autorité, mais aussi, simultanément, leur besoin d'autorité, leur fort sentiment d'injustice et leurs comportements de victime, et surtout leur besoin d'être reconnus dans leur dignité, leur aspiration à la normalité et, paradoxalement, leurs contestations des systèmes établis.....

On entend souvent dire que les éducateurs tiennent un discours de l'excuse, comme s'il n'y avait que deux possibilités, « être avec » ou « être contre » les délinquants. Ce schéma simpliste ne prend pas en compte le fait que l'éducateur est porteur de la Loi ; il oublie que travailler avec des jeunes ayant commis des délits n'est pas en être complice. Établir une relation de confiance ne signifie pas être dans la compromission.

(1) Demande de fiches-navettes, listes nominatives, par exemple.

# Chantiers éducatifs

## UN CERCLE VERTUEUX

Les chantiers éducatifs (1) participent pleinement de la prévention de la délinquance. En fait, il s'agit beaucoup plus d'éduquer que de prévenir. L'originalité de cette pratique consiste à utiliser le travail lui-même pour que l'accès au travail se fasse normalement. « Normal », voilà un des maîtres mots des chantiers. Il s'agit de réaliser un travail normal, pour lequel les jeunes sont normalement rémunérés, avec des règles de fonctionnement normales, dans le cadre d'un marché normal avec un client. Rien de bien révolutionnaire, sauf peut-être le fait de faire confiance à des jeunes dont tout le monde se méfie d'ordinaire.

Et ça marche ! Aujourd'hui de nombreuses associations de Prévention Spécialisée (APS) utilisent les chantiers éducatifs (2). L'impact sur les jeunes est immédiat (3). Tout d'abord, ils gagnent de l'argent, leur argent, un moyen pour réaliser un projet ou pour obtenir quelque chose. Pour les uns, il s'agira de marquer leur appartenance à un groupe d'âge par l'achat de biens de consommation et, pour d'autres, de montrer clairement leur volonté d'intégration sociale et professionnelle.

Les jeunes expriment également un sentiment « d'utilité ». Utilité pour la collectivité, souvent pourvoyeuse de chantiers éducatifs, mais aussi utilité pour eux-mêmes, dans leur recherche de place sociale et de normalité. Pour les plus jeunes, le chantier éducatif est l'occasion d'une première expérience du monde du travail, pour d'autres, il représente un recours face aux problèmes de précarité, de logement, d'errance...

Le protocole proposé par les APS et le cadre juridique intronisent les jeunes dans un statut de salarié assorti de droits et devoirs vis-à-vis d'un tiers qui rémunère leur prestation. C'est une mise en jeu de la reconnaissance réciproque entre un individu et la société.

Si les chantiers éducatifs développent chez les jeunes l'image positive de soi, le plaisir de la réussite et le sentiment d'utilité, ils impriment sur l'immeuble, le quartier, les institutions..., la même image positive et enclenchent un cercle vertueux, véritable antidote à la dégradation des relations entre les jeunes et les adultes. Les élus estiment contribuer ainsi au projet de prévention et d'éducation des jeunes. Pour eux, les chantiers éducatifs sont concrets et visibles ; ils rendent compréhensible le travail des éducateurs de rue. Les jeunes donnent ainsi l'image de jeunes sérieux, engagés et responsables (4).

Les chantiers éducatifs forment une co-production éducative entre des APS, des élus locaux, et la population ; chacun reconnaît le bénéfice de cette action pour soi-même et pour les jeunes. « Autour de cette action, chaque acteur est interdépendant et la valorisation de l'un rejaille sur la valorisation de l'autre. C'est dire que tous les acteurs sont solidaires en valeur pour cette action, par cette action, dans cette action et c'est, sans doute, la plus noble réussite des chantiers éducatifs » (5).

**Michel Nehr**

CNLAPS

Directeur de l'Association Passage à Annecy

(1) Label déposé par la Prévention Spécialisée, et reconnu officiellement par l'État en 1999.

(2) Une étude menée par le groupe Rhône Alpes des Directeurs de Prévention Spécialisée en 2005, montrait que sur cette seule région, 2091 jeunes avaient participé à des chantiers éducatifs, ayant effectué plus de 83 000 heures de travail.

(3) Voir « Les chantiers éducatifs en haute Savoie. Évaluation d'une action de Prévention Spécialisée auprès des acteurs ». Rapport d'évaluation réalisé en 2005 par le Collège Coopératif Rhône-Alpes, **Joël Cadière**. Étude complète consultable sur <http://www.passage.asso.fr>

(4) Accessoirement, on constate également que les dégradations diminuent, et que l'attention portée au cadre de vie progresse sensiblement.

(5) J. Cadière, op. cit., voir note 3.



Les éducateurs construisent avec les jeunes des espaces dans lesquels ces derniers vont pouvoir réaliser des expériences positives et valorisantes, à partir desquelles ils pourront retrouver une estime de soi et faire l'apprentissage des codes sociaux. Les expériences partagées conduisent le jeune à se responsabiliser, à devenir autonome. L'éducateur sécurise le jeune pour qu'il se sente rassuré et prêt à engager cette transformation. Il a une fonction d'écoute et de soutien, mais parfois aussi de « provocation ». Il est porteur des interdits et des limites. L'éducateur aide le jeune à construire son identité en prenant garde de ne pas le réduire à ses difficultés. Il contribue aussi à rassurer l'environnement adulte là où les groupes de jeunes insécurisent.

## La prévention n'est pas le traitement de la délinquance

Une politique de prévention réaliste ne peut être que globale, car elle touche à la fois à l'éducation, la sécurité, la justice, la famille, la culture. La sanction n'est pas la seule réponse à la violence grandissante des jeunes, aux familles de plus en plus en difficultés, aux situations de misère humaine, psychologique et mentale. Pour le Ministre de l'Intérieur, la sanction est « le premier outil de la prévention ». Pour les éducateurs, le premier outil doit résolument être l'éducation, et prendre en compte les causes sociales, économiques, scolaires, familiales de la délinquance.

La logique de la spirale sécuritaire enferme le concept de prévention dans une approche restrictive autour de la notion de tranquillité publique et le juxtapose à la notion de sanction. Les acteurs de la Prévention Spécialisée estiment cette dérive inquiétante d'un point de vue sociétal. Mettre sous le terme « prévention » ce qui est en réalité de la répression, du traitement de la délinquance, génère de la confusion plutôt que du progrès et de la clarté. Ni dans l'exposé des motifs, ni dans le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance, les concepts de prévention et de délinquance ne sont définis clairement. Ce texte porte des visions différentes de celles de la loi portant réforme de la protection de l'enfance (2). Traditionnellement, la loi pénale considèrerait les publics fragiles, vulnérables, comme des êtres qu'il fallait accompagner, voire soigner. Avec ce projet de loi, le risque est de les assimiler à des délinquants qu'il faut réprimer ou sanctionner. Il est donc plus que nécessaire de distinguer prévention et traitement de la délinquance (3). Sur le fond, il paraît donc essentiel de réfléchir au concept même de délinquance qui n'est défini ni dans le Code Pénal, ni dans les différentes lois ou projets de loi concernés.

**Bernard Heckel**

(2) Dans ce dernier texte, adopté au Sénat (nov. 2006) en première lecture, « la protection de l'enfance est constituée d'un ensemble d'interventions... ayant pour but de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives, etc. ». Dans le projet piloté par le ministre de l'Intérieur, l'économie du texte construit le concept de prévention à partir de catégories de populations à risque : mineurs, toxicomanes, malades mentaux...

(3) Ce projet entretient l'amalgame entre délinquance et mineurs délinquants. Les mineurs délinquants constituent une part minoritaire dans la délinquance globale et la récidive est assez rare. Quant aux chiffres relatifs à la délinquance, qui étaient certains discours alarmistes sur l'explosion de la délinquance des mineurs, leur fiabilité est régulièrement interrogée.